RAPPORT
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

ALLASSAC le 15 mars 2016

SOMMAIRE

I contexte réglementaire :

La Loi N° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, instaure dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue obligatoire au sein des assemblées locales des communes comptant plus de 3 500 habitants.

Ce débat vise à informer l'Assemblée des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels inscrits au budget.

La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. En outre, il ne peut pas être organisé au cours de la séance comportant l'examen et l'adoption de celui-ci.

Par ailleurs, le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération, (sans vote) afin que le représentant de l'État soit en mesure de s'assurer du respect de la Loi.

Pour le SIAV, l'obligation d'organiser un D.O.B. découle de l'application de l'article L2312-1 du C.G.C.T. Ce débat est une obligation légale pour les intercommunalités comprenant parmi ses membres au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

II contexte national :

L'année 2016 verra, comme prévu, une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités

- Au niveau de l'état :

<u>Baisse de la DGF</u> (Son enveloppe revient de 36,6 Mds€ à 33,2 Mds€ (-3,4 Mds€, soit -9,2%). C'est la DGF, support de la contribution au redressement des comptes publics, qui absorbe l'essentiel de cette diminution.

<u>Le F.P.I.C.</u> La loi de finances pour 2012 a créé le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
Ce fonds repose sur un prélèvement d'une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux et communes isolées pour la reverser à des ensembles intercommunaux et communes moins favorisés.
Il s'inscrit dans la progression de la péréquation horizontale, rendue nécessaire par l'existence d'importants écarts de richesse entre collectivités notamment au sein du bloc communal.

Sont contributeurs au FPIC les territoires (EPCI+communes) dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90% de la moyenne nationale. Ce fonds aurait dû passer de 780M€ à 1150 M€ en 2016 pour atteindre l'objectif des 2% des recettes fiscales du bloc communal. Or, son montant en 2016 sera égal à 1M€. L'objectif de 2% est donc repoussé d'un an soit pour le 1er janvier 2017.

- Fonds de soutien à l'investissement du bloc communal, 1 Md€

- le fonds de compensation de la TVA est élargi à compter de 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, ainsi qu'aux dépenses d'investissement liées au plan France très haut débit. Par ailleurs, le taux de remboursement de FCTVA sera porté à 16,404 %, en progression de 5 % par rapport à 2014.

- Transfert aux régions de davantage de CVAE (cotisation sur valeur ajoutée) à compter de 2017 pour financer la compétence des transports interurbains et scolaires qui étaient jusque là assurée par les départements.

<u>Les mesures fiscales :</u>

- Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 1%

- L'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à l'automne 2017.

<u>Les mesures concernant la carrière et la rémunération applicables dans la fonction publique</u>:

Loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2016 notamment l'article 148 (JO du 29/12/2015).

- Mesures PPCR -parcours professionnels, carrières et rémunérations- (intégration de primes en points et des revalorisations indiciaires programmées pour la période 2017 à 2020

- Suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale ou au choix dans la fonction publique territoriale

<u>Autres mesures</u> :

- Baisse de la cotisation de la CNFPT -0.1PT 0,9% au lieu de 1% ; les formations resteront gratuites en 2016.

- Revalorisation du SMIC (1 466,62€/mois) , modification des taux IRCANTEC, CNRACL, CNRACL NBI, URSSAF

- Nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise e de l'engagement professionnel)

III contexte local :

Conséquence de la Loi Notre nouvelle organisation territoriale promulguée le 7 août 2015 :

- Suppression de la clause générale des compétences à l'échelon départemental et régional.

- En janvier 2016, création de l'A.L.P.C. région Aquitaine Limousin Poitou Charentes qui assure entre autres la compétence exclusive « aménagement, territoire et environnement »

Ce qui entraîne pour le SIAV :

- Un désengagement financier du département (-50% sur l'ensemble du fonctionnement, en 2015)

- Un retard dans le traitement des dossiers d'attribution de subvention en 2015 par la région.

Autres changements majeurs et modifications:

- La CABB a délibéré pour adhérer dans l'intégralité de son territoire (48 communes) aux compétences rivières et opérations investissements. Une modification des statuts est en cours de validation par arrêté préfectoral pour l'extension du périmètre du SIAV (61 communes) pour les compétences « rivières » et « opérations investissement »

- La commune nouvelle de Malemort issue de la fusion de Malemort sur Corrèze et Venarsal, toutes les deux adhérentes à la CABB.

- A compter du 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »devient une compétence exclusive et obligatoire. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). Les missions relevant de cette compétence couvrent l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (en particulier les dispositifs de stockage), la défense contre les inondations et contre la mer (en particulier la gestion des ouvrages de protection), l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leur accès (notamment en cas de carence des propriétaires riverains quant à leur obligation d'entretien courant du cours d'eau) et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (notamment la restauration de la continuité écologique).

- Homogénéisation de la cotisation à 0,42€ par habitant.

La cotisation des communes et EPCI en 2015 était de 52 169€ pour 1 EPCI + 20 communes).
En 2016 elle sera de 52461€ pour 1 EPCI+13 communes.
L'homogénéisation de cette cotisation agit solidairement envers les communes individuelles.

IV situation budgétaire et financière :

7 budgets : 1 budget principal et 6 budgets annexes correspondant aux six compétences du SIAV (Promotion touristique, opérations aménagements, rivières, sauvegarde du patrimoine, sentiers, Natura 2000).

Le SIAV n'a pas d'emprunt en cours, ni de ligne de trésorerie.

- **Les écritures comptables en 2015 et prévisions 2016 par compétence.**

Pour toutes les compétences, une délibération « excédent d'investissement transférés au compte de résultat »est présentée et votée chaque année comme suit :
« En 2003 (Cf. arrêté préfectoral du 11 août 2003), suite à la modification des statuts du syndicat. Les écritures comptables d'affectation des immobilisations du budget principal aux budgets annexes ont été passées.
En revanche, certaines écritures comme notamment l'affectation des subventions et du FCTVA aux budgets annexes n'ont pas été passées.
La conséquence majeure de la non passation de ces écritures est le déséquilibre des budgets annexes. En effet, par le mécanisme d'amortissement des immobilisations, se constituent des excédents d'investissement et de déficits de fonctionnement. Or, les excédents d'investissement ainsi constitués sont sans objet. Il est donc envisagé de compenser les déficits de fonctionnement par le transfert des excédents d'investissement en section de fonctionnement. »

A. Administration générale :

1. 2015 : constat

- Prise en charge du déficit des budgets annexes « promotion touristique et sentiers », lesquels comportent uniquement des écritures d'ordre.

- La masse salariale : 2.5 agents ETP dont 1 agent mis à disposition du Festival de la Vézère. La fraction financière correspondant à l'agent mis à disposition représente 50% des charges de personnel qui sont entièrement remboursés par la structure d'accueil.

- La participation employeur aux chèques déjeuner de 5,29€ par chèque d'une valeur faciale de 8,82€ pour 120 chèques par an pour un plein temps.

  Exonération : le Chèque Déjeuner est une solution avantageuse de titre-restaurant aussi bien pour l'employeur que pour le salarié. Non imposable, il est exonéré de charges fiscales et de cotisations sociales (à hauteur de 5,37 € pour l'année 2016).

  Cofinancement : cet avantage social et fiscal repose sur un cofinancement entre employeur et salarié. La contribution employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur du titre, la part restante étant à la charge du salarié.

a) FONCTIONNEMENT (extrait CA)

Dépenses Fonctionnement	2013	2014	2015	2016 prévisions
Charges à caractère général (11)	14 124,25	15 026,60	13 471,85	*13 500*
Charges de personnel et frais assimilés (12)	110 390,07	114 489,23	116 512,76	*120 000*
autres charges de gestion courante (65)	10 756,98	14 228,35	16 977,09	*17 000*
Dépenses réelles de fonctionnement	135 271,30	143 744,18	146 961,70	*150 500*
Opérations d'ordre (042)	900,02	1 068,90	1 039,28	

(11) charges à caractère général : tous frais de gestion
(12) charges de personnel et frais assimilés
(65) déficit budget, indemnités élus.
(042) amortissements

Recette Fonctionnement	2013	2014	2015	2016 prévisions
Atténuations de charges (13)	114,72	33,87	1 765,20	*1 000*
Produits des services (70)		1 995,29 €	2 432,66 €	*2 000*
dotations et participations (74)	108 515,59	111 168,14	110 776,17	*112 000*
Autres produits gestion courante (75)	1 073,12	40 479,00	31 000,00	*40 000*
Recettes réelles de fonctionnement	109 703,43	153 676,30	145 974,03	*155 000*
Excédent de fonctionnement reporté	49 469,26	23 001,37	31 864,59	
Recettes de l'exercice	159 172,69	176 677,67	177 838,62	

(13) remboursement de contrat assurance,, indemnités journalières, fonds national de compensation, ristourne chèques déjeuner.
(70) versement budget natura 2000 pour frais de gestion
(74) dotations et participations : cotisations EPCI et communes), remboursement de salaire et accessoires pour agent mis à disposition.
(75) reversement BP rivières participations frais de personnel.

Prise en charge du déficit des budgets annexes liés aux amortissements.

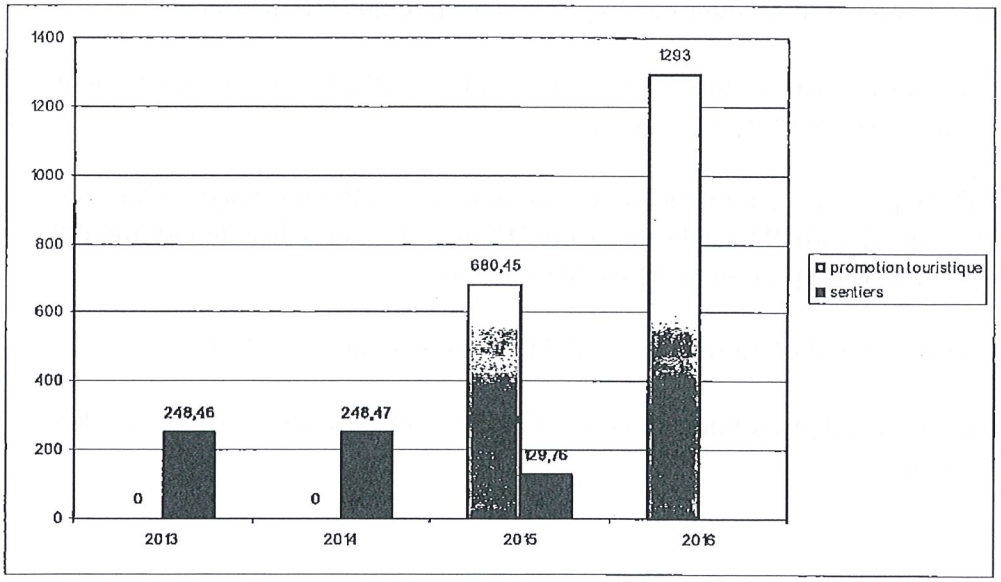

b) **INVESTISSEMENT (extrait CA)**

Dépenses Investissement	2013	2014	2015
Immobilisations corporelles (21)	984,79	717,60	
Participations et créances rattachées (26)			15,00
Dépenses d'investissement	984,79	717,60	15,00

(21) achat matériel informatique et climatiseur
(26) caution carte parking souterrain

Recettes Investissement	2013	2014	2015
Dotations fonds divers (10)	100,17	211,54	152,47
subventions			
Report année N-1	3 887,32	3 902,72	4 465,56
Opérations d'ordre (40)	900,02	1 068,90	1 039,28

(10) FCTVa
(40) amortissements
Ce budget comprend des amortissements d'immobilisations.

En investissement, des prévisions budgétaires seront inscrites au (21) pour des éventuels remplacements de matériels informatiques.

2. 2016 : choix et évolution

- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade
- La participation employeur aux chèques déjeuner de 5,29€ par chèque d'une valeur faciale de 8,82€ pour 120 chèques par an pour un plein temps est maintenue.
- Souscription contrats d'assurances : - 1220€ par rapport à 2015 dépenses légèrement en baisse mais une couverture très supérieure.
- Afin de développer la communication : Souscription insertion page quadri de publicité format L210XH297 sur le magazine LCDmag (Le Conseiller départemental magazine) à diffusion départementale estimation 3 600€.
- Création site internet SIAV estimation :936€ TTC – Hébergement : 288€ TTC
- Prise en charge des déficits budgets annexes sentiers et promotion touristique liés aux amortissements.

B. Compétence « rivières »

Dans le cadre du programme pluriannuel 2013/2017, les interventions correspondantes au RH6 dénommé « Aménagement des berges » concernent ponctuellement, lorsque l'Intérêt Général ou des biens publics sont menacés, des aménagements et de la revégétalisation des berges.
Cette action se décline en trois volets :

- 1 – volet curatif
- 2 – volet préventif
- 3 – volet ripisylve vieillissante et/ou inadaptée

2015 : constat

- 1ère année de travaux MEDA mise en défens des berges, avec une prise en charge par les partenaires financiers agence de l'eau Adour Garonne, Région, Conseil départemental et par les exploitants agricoles concernés. Dans le cadre de la diversification de son action à l'encontre de la préservation des cours d'eau (CE continuité écologique, ZH zones humides), cette action permet de bénéficier d'un taux bonifié de subvention de 60% par l'agence de l'eau Adour Garonne, au lieu de 30%, si l'action du SIAV Se limite à l'entretien unique de la ripisylve.

- Les travaux régie fonctionnement ont été pris en charge à hauteur de 70% (Conseil départemental, Agence de l'eau, Région)

- Les travaux effectués par les entreprises (bon de commande) 80% (agence de l'eau Adour Garonne et région).

- les communes participeront à hauteur de 30% (avec participation région en attente de convention) des estimations prévues.

- La masse salariale : 4 agents ETP dont 1 agent contractuel.

- La participation employeur aux chèques déjeuner de 5,29€ par chèque d'une valeur faciale de 8,82€ pour 120 chèques par an pour un plein temps.

a. FONCTIONNEMENT (extrait CA)

Dépenses Fonctionnement	2013	2014	2015	2016prévisions
Charges à caractère général (11)	53 636,51	50 136,11	102 050,96	*120 000*
Charges de personnel et frais assimilés 12)	99 127,92	131 220,07	140 429,18	*148 000*
autres charges de gestion courante (65)		39 620,00	31 400,00	*40 000*
Dépenses réelles de fonctionnement	**152 764,33**	**221 076,88**	**273 880,14**	***288 200***
Opérations d'ordre (042)	65 012,53	66 281,39	48 464,98	

(11) charges à caractère général : tous frais de gestion -(12) charges de personnel et frais assimilés
(65) reversement budget 305, SIG - (042) amortissements

recettes Fonctionnement	2013	2014	2015	2016prévisions
Atténuations de charges (13)		92,79	1 869,09	*1 700,00*
dotations et participations (74)	216 757,69	69 628,98	315 425,42	*288 000*
Autres produits gestion courante (75)	1 270,80	1 623,80		
Produits exceptionnels (77)	207,95		6 155,00	
Recettes réelles de fonctionnement	**218 236,44**	**71 473,99**	**323 449,51**	***289 700***
Excédent de fonctionnement reporté	109 879,35	150 121,20	150 124,67	
Recettes de l'exercice sans op ordre	328 115,79	221 595,19	473 574,18	
Opérations d'ordre (042)	39 990,22	40 801,75	40 920,35	

(13) remboursement achat nettoyeur, fonds national de compensation, chèques déjeuner (part agents).
(74) dotations et participations : participation travaux EPCI et communes et financeurs. Ecart 2014-2015 dû au cumul de versement de subventions (2013-2014-2015).
(75) chèques déjeuner (part agents jusqu'en 2014) - (77) vente copieur, véhicule -(042) amortissements

PARTICIPATION FOURNITURES MEDA (mise en défens des berges)

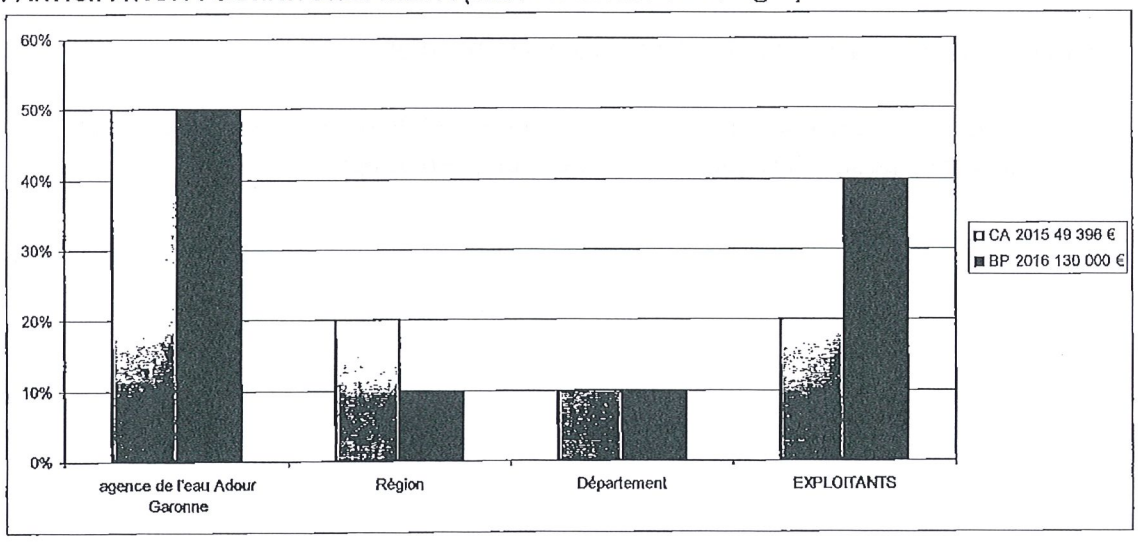

Sur une base de dépenses de fournitures de 49 396€ en 2015
Sur une base de dépenses prévisionnelle de 130 000€ en 2016.

b. INVESTISSEMENT (extrait CA)

Dépenses Investissement	2013	2014	2015	2016 Prévisions
Immobilisations corporelles (21)	207,95	217,49	19 990,00	*125 000*
Immobilisations en cours (23)	19033,16	26295,20	15 228,00	
Autres immobilisations financières (27)		15,00		
Dépenses d'investissement réelles	**19 241,11**	**26 527,69**	**35 218,00**	
Opérations d'ordre (040)	39 990,22	40 801,75	40 920,35	

(21) immobilisations corporelles : achat copieur, extincteurs, véhicule. – prévisions MAPA 2016 - travaux communes de St Viance, Larche, Cublac - véhicule–
(27) autres immobilisations : caution carte parking souterrain
(040) amortissements

Recette Investissement	2013	2014	2015	2016 Prévisions
Subvention investissement (13)	12 173,00	1 779,00	30 162,45	*125 000*
Dotations (10)	3 679,22	1 759,06	2 978,91	
Recettes d'investissement réelles	**15 852,22**	**3 538,06**	**33 141,36**	
Opérations ordre (40)	65 220,48	66 281,39	54 619,98	
Report année N-1	170 254,74	192 096,11	194 586,12	

(13) participation travaux EPCI et communes et financeurs – prévisions travaux commune de St Viance –
(10) dotations : FCTVA
(40) amortissement immobilisations, cession copieur, vente véhicule

Ce budget comprend des écritures d'amortissements d'immobilisations et de subventions.
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PROGRAMMES (2013, 2014, 2015, PREVISONNEL 2016).
Pour la région, aucune convention à ce jour.

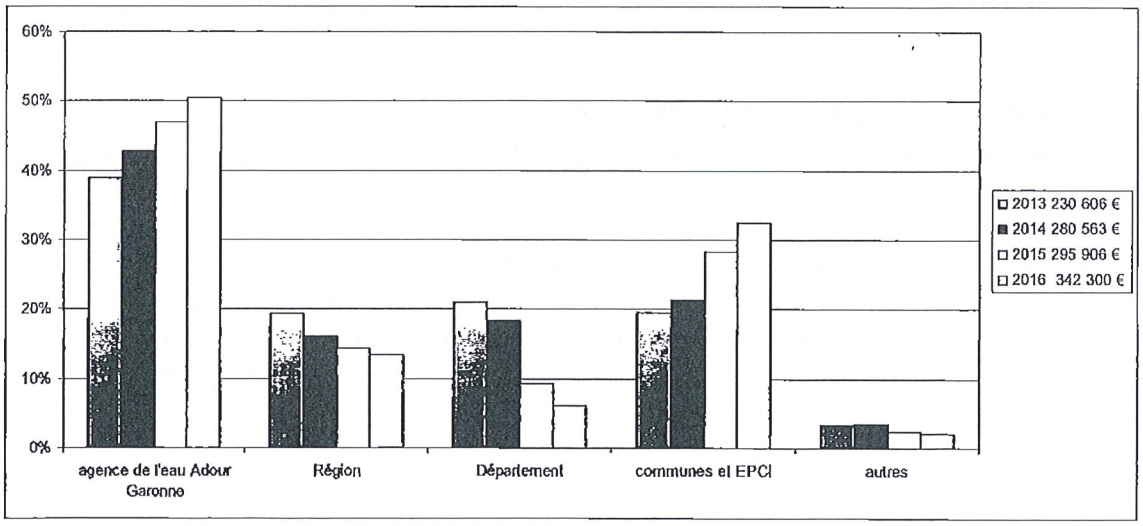

A noter, la baise de subvention allouée par le département, la région, l'augmentation de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne, jusqu'en 2016 sans garantie pour l'avenir.

1. 2016 : choix et évolution

- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.

- La participation employeur aux chèques déjeuner de 60% soit de 5,29€ par chèque d'une valeur faciale de 8,82€ pour 120 chèques par an pour un plein temps est maintenue.

- Délibération n°2015-08 : Total travaux Cellule Opérationnelle rivières : 396 300€ dont 20 000€ de protection de berges de la Couze stade de Larche financés à hauteur de 80% maximum, par les partenaires financiers (agence de l'eau Adour Garonne, Région, Département) et le reliquat par l'E.P.C.I., les communes adhérentes et les prestataires divers.

- réunion le 4 mars avec financeurs ayant pour objet les financements et les orientations.

- nouvelle étude D.I.G. (déclaration d'intérêt général)

- Continuité des travaux « MEDA » (mise en défens des berges). Le programme initial prévoit une dépense de 54 000€ TTC, qui pourrait être revu en fonction du nombre plus important d'exploitants agricoles intéressés par ce projet. (130 000€)

- achat d'un véhicule de remplacement type 4x4 (amortissements pris en charge par l'agence de l'Eau Adour Garonne). 30 000€ TTC

C. Compétence : promotion touristique

- Ce budget ne comporte que des écritures d'amortissements d'immobilisations et de subventions.

D. Compétence : opérations investissements

- Ce budget comporte des écritures d'amortissements d'immobilisations et de subventions.

- Une participation à hauteur de 3 000€ est versée chaque année par la CABB et les communes adhérentes pour le remplacement des tables et bancs de pique-nique en section de fonctionnement. Les remplacements ou l'installation de ces éléments sur les communes de la CABB doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de la CABB.

E. Compétence : Sauvegarde du patrimoine

- Ce budget comporte des écritures d'amortissements d'immobilisations et de subventions

- Un devis est en cours pour la restauration d'un pont vernaculaire sur les communes de Masseret et Lamongerie.

F. Compétence : Sentiers

- Ce budget ne comporte que des écritures d'amortissements d'immobilisations et de subventions.

G. Compétence : Natura 2000

- Dernière tranche du marché à bons de commande conditionnelle. Le financement sera à hauteur de 20% pour les communes.

- Organisation d'un COPIL fin avril 2016, avec les partenaires concernés

- Nouveau marché à bons de commandes de 3 ans à tranches conditionnelles avec pour la première année une « étude sur les « bryophytes » en plus de l'animation du D.O.C.O.B. (document d'objectif). 30 000€